

# ANNEXE 1

## METHODES DE CALCUL DE LA DOSE PREVISIONNELLE A UTILISER POUR CHACUNE DES CULTURES ET PRATIQUES DE FERTILISATION

### 1 – Méthode de calcul de la dose prévisionnelle

Culture concernée	Méthode	Annexe
Céréales à paille (grain et semence)	Bilan	annexe 2
Maïs et sorgho grain, maïs fourrages	Bilan	annexe 3
Colza	Bilan	annexe 4
Tournesol	Plafond	annexe 5
Soja	Plafond	annexe 6
Prairies	Plafond	annexe 7
Cultures fourragères	Plafond	annexe 8
Maïs semence	Plafond	annexe 9
Porte-graines (petites graines)	Plafond	annexe 10
Arbres fruitiers (hors noyer)	Plafond	annexe 11
Noyer	Plafond	annexe 12
Légumes (hors ail et tomate plein champ)	Plafond	annexe 13
Ail	Plafond	annexe 14
Tomates de plein champ	Plafond	annexe 15
Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Plafond	annexe 16
Chanvre	Plafond	annexe 17
Lin oléagineux	Plafond	
Caméline	Plafond	
Plantes d'horticulture et de pépinière	Plafond	annexe 18
Autres cultures	Plafond (dose balai)	100 Kg d'N efficace/ha

### 2 – Pratiques de fertilisation

#### 2 – 1 Valeurs minimales et planchers

Lorsqu'une dose d'apport azoté calculée par la méthode du bilan abouti à un résultat compris entre 0 et 30 unités d'azote, la dose à apporter peut être de 30 kg N/ha car il est difficile techniquement d'épandre une dose plus faible.

Dans le cas d'un bilan négatif, aucun engrais ne doit être apporté

## **2 – 2 Volatilisation**

Le calcul de la dose prévisionnelle d'azote, qui se place dans la configuration potentielle d'efficacité maximale de l'engrais azoté ne doit pas tenir compte de la volatilisation ammoniacale des engrais minéraux. La prise en compte de cette perte, potentiellement très variable, n'intervient pas à priori dans le calcul prévisionnel de l'apport total mais fait l'objet d'une analyse de risque à chaque apport pour :

### **1. Eviter ou réduire la perte ammoniacale par des pratiques adaptées**

D'une manière générale, toutes les pratiques culturales qui tendent à maximiser l'efficacité de l'azote apporté (maximisation du coefficient d'utilisation de l'azote) doivent être privilégiées avant de recourir à une majoration de dose. Une liste de ces pratiques est disponible sur le site du COMIFER (<http://www.comifer.asso.fr/>)

### **2. Utiliser une grille d'évaluation du risque avant chaque apport d'azote.**

Lorsqu'un engrais à base uréique et/ou ammoniacale tel que l'urée et la solution azotée est apporté en plein en cours de culture sans possibilité d'enfouissement/incorporation ou infiltration, une grille d'évaluation du risque de perte d'efficacité permet d'ajuster l'apport prévu en appliquant une majoration de 0 à 15% à cet apport. Cette grille, disponible sur le site Internet du COMIFER (<http://www.comifer.asso.fr/>) est utilisable avant chaque apport.

Dans les cas d'apport en plein en cours de culture, sans possibilité d'enfouissement/incorporation ou infiltration, d'un engrais à base uréique et/ou ammoniacale tel que l'urée et la solution azotée, cette grille sera considérée comme un « outil de pilotage de la fertilisation » au sens du 3° du III de l'annexe I de l'arrêté du 19 décembre 2011 (et de l'article 7 du présent arrêté) et peut donc être utilisée pour justifier d'un apport supérieur à la dose prévisionnelle calculée (dans la limite de la majoration de dose que la grille indique). L'agriculteur devra alors produire la grille d'évaluation de l'apport ayant fait l'objet d'une majoration et les justificatifs prouvant qu'il s'agissait d'un apport en plein en cours de culture sans possibilité d'enfouissement/incorporation ou infiltration. ».

# ANNEXE 2 :

## FERTILISATION AZOTEE DES CEREALES A PAILLE (GRAINS ET SEMENCES)

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES. ELLE CORRESPOND A UNE ADAPTATION DE LA METHODE DU BILAN AZOTE TELLE QUE DEVELOPPEE PAR LE COMIFER, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Equation bilan de fertilisation azotée retenue :

$$X = Pf + Rf - P_0 - Mhp - MrCi - Nirr - Xpro - Ri$$

où :

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Pf** = quantité d'azote absorbé par la culture à la fermeture du bilan avec  $Pf = b \times y$  où **b** est le besoin en azote par unité de production et **y** est l'objectif de rendement

**Rf** = quantité d'azote minéral dans le sol à la fermeture du bilan

**P<sub>0</sub>** = fourniture du sol, avec  $P_0 = Mh + Mr + Mpro$

**Mhp** = minéralisation nette due à un retournement de prairie,

**MrCi** = minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

**Ri** = quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan

### 1 - Calcul des besoins de la culture (Pf)

- **b** : Besoin d'azote par unité de production

Espèces - Variétés	b (par défaut)
Avoine	2,2
Seigle	2,3
Orge	2,4
Blé tendre*	3
Blé dur*	3,5
Méteil : mélange de céréales à paille seules récoltées en grain	3
Autres céréales	3

Source : Normes CORPEN

Pour le blé tendre et le blé dur, il existe une variabilité des besoins par unité de production en fonction de la variété. Dans ce cas, il est possible de se référer aux publications d'Arvalis.

GROUPE	VARIÉTÉS
<b>b = 2,8</b>	Accor, Adhoc, Ambition, Amundsen, Andalou, Aramis, Arlequin, Armada, Babel, Bermuda, Cellule, Diderot, Expert, Fairplay, Glasgow, Hekto, Hybery, Hymack, Hyacore, Hysta, Hysun, Hytra, Istabraq, JB Diego, Laurier, Lear, Mandragor, Oakley, Odysee, Pakito, Parador, Perfector, Pierrot, Prevert, Ronsard, Royasse, Scipion, Scor, Selek, Sobbel, Schrod, Sokal, Sponsor, Starline, Sy Hoisson, Terron, Toul, Trapez, Tremie, Vado, Viscount, Zephyr
<b>b = 3,0</b>	Abequat, Aldric, Alligator, Alben, Alligo, Altris, Amador, Andino, Apache, Aprilis, Arezzo, Aristote, Arkela, As de coeur, Ascott, Attitude, Aurele, Autil, Bagou, Barok, Baetide, Bergamo, Boisseau, Boregar, Boston, Brentano, Campero, Catalan, Celestin, Centenaire, Charger, Chevron, Compil, Cordia's, Dialog, Demein, Dinosor, Eodoc, Ephoras, Equilibre, Euclide, Flaubert, Fluor, Folklor, Forjanc, Galopain, Garantus, Garcia, Goncourt, Gapsi, Haussmann, Hybrid, Ilyfi, Hyxo, Hyxpress, Ilico, Innov, Isengrain, Kalystar, Kirilov, Marcalin, Masroc, Maxwell, Minotor, Nirvana, Nucleo, Orcas, Oregrain, Crvanita, Oxebo, Paledor, Peptidor, Perceval, Phare, Planeador, Pr22r20, Pr22r28, Pr22R58, Premio, Razzano, Richepain, Rochfort, Rodrigo, Rosario, Rubicko, Rustic, Sankara, Seyrac, Srtaki, Sogood, Soletio, Solario, Sweet, Swinggy, Thelus, Toisondor, Uski, Wavrum
<b>b = 3,2</b>	Accor, Adagio, Aerobic, Allezy, Altamira, Ambello, Amengo, Athlon, Attless, Aubusson, Avantage, Azimut, Azzert, Camp-Rémy, Galebro, Galio, Galion, Caphorn, CCB, Ingenio, Czarne, Chevalier, Croisade, Exelcor, Exotic, Farandole, Frelon, Galeatic, Gralindr, Instinct, Intere, Idium, Isidor, Kalango, Korali, Limes, Lukullus, Manager, Mendel, Mercator, Miroc, L'usik, Noga, Nuage, Ostrono, Palindr, Phobic, Racine, Rectal, Ressor, Saint Ex, Samurai, Soissons, Soreng, Sophytra, Sornal, Sy A'neo, Sy Tolhac, Valodor, (Zinal)
<b>b = 3,5</b>	Antonius, Arfort, Courtot, Bagatale 007, Bologna, Bussard, George, Esperie, Figaro, Flor'na, Florence, Aurora, Furio, Galibier, Hypo-rista, Le'nor, Levis, Logra, Lona, Ludwig, Monopole, Nara, Piraneo, Qualita', Quality, Quebec, Renas, Runa', Saturnus, Sebaefo, Segor, Siala, Somme, Stefanus, Tamaro, Trepole, Togano, Troteo, Turelli, Vaibona

Grille de valeur nationale de b pour le blé tendre :

<b>b = 4</b>	<b>Blé tendre améliorant</b>
--------------	------------------------------

Source : Arvalis

Grille de valeur régionale de b pour le blé dur (Arvalis)

<b>b</b>	<b>Variétés (besoin d'azote par quintal produit à 14% de protéines)</b>
3,5	Pescadou
3,7	Biensur, Cultur, Gibus, Karur,, Luminur, Plussur, Qualidou, Sy Banco,
3,9	Alexis, Anvergur, Fabulis, Miradoux, Sculptur, Sy Cysco
4,1	Aventur, Floridou, Tablur

Source : Arvalis

#### ▪ **y : objectif de rendement**

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Valeurs par défaut, en cas d'absence d'historique de rendements disponibles sur l'exploitation :

Espèces cultivées	Département				
	01	26	38	42	69
Blé tendre d'hiver	69	55	59	55	58
Blé tendre de printemps	42 *				
Blé dur d'hiver	47	45	49	43 *	43 *
Blé dur de printemps	40*				
Seigle et méteil	51	39	49	40	49
Orge et escourgeon d'hiver	62	54	58	54	55
Orge et escourgeon de printemps	45	36	32	30	32
Avoine d'hiver	51	40	52	32	42
Avoine de printemps	43	30	30	37 *	37 *
Triticale	59	41	53	55	53
Autres céréales	27 *				

Tableau des rendements moyens en quintaux

Source Agreste : Moyenne sur les années 2008-2012, en excluant les extrêmes.

Besoins de la culture = Pf

= besoin unitaire (b) × objectif de rendement (y) =

①

## 2 - Reliquat post-récolte – Azote présent dans le sol à la fermeture du bilan (Rf)

Le tableau suivant donne la valeur de Rf en fonction des types de sols de la culture.

Classification des sols	Type de sols (cf. tableau annexe 20)	Rf
A1	Limons sablo limoneux sains	35
A2	Limons argileux profonds et sains	50
B	Limons humides	35
B1	Limons drainés	35
C1	Argiles ou limons argileux profonds	50
C2	Argilo-calcaire profonds	50
D	Argiles humides	50
E1	Graviers profonds	30
E2	Sables profonds	35
F	Graviers superficiels	20
G	Argilo-calcaire superficiels	25
H1	Alluvions organiques sains	50

H2	Marais humides	50
----	----------------	----

Source : essais ITCF et Chambre d'Agriculture de l'Isère - courbes de réponse Reliquat post-récolte en fonction de la dose N

Azote dans le sol à la fermeture du bilan = Rf =  ②

### 3 – Fourniture de l'azote par le sol (P<sub>0</sub>)

Ce poste comprend les postes Mh, Mr, Mpro détaillés ci-dessous

- **Minéralisation de l'humus (Mh)**

Dans cette fiche, la minéralisation de l'humus intègre la valeur de Pi (azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan).

Classification des sols	Type de sols	Mh
A1	Limons sablo limoneux sains	60
A2	Limons argileux profonds et sains	70
B	Limons humides	45
B1	Limons drainés	60
C1	Argiles ou limons argileux profonds	70
C2	Argilo-calcaire profonds	70
D	Argiles humides	55
E1	Graviers profonds	50
E2	Sables profonds	50
F	Graviers superficiels	35
G	Argilo-calcaire superficiels	45
H1	Alluvions organiques sains	105
H2	Marais humides	50

Source : essais ITCF, Blé Conseil et Chambres d'Agriculture (Ain et Drôme) - courbes de réponse « Témoins zéro azote » (1976 – 2001)

- **Supplément de minéralisation des résidus de récolte d'un précédent riche (Mr)**

Type de précédent		Mr
Précédent pauvre	Céréales à paille enfouies, jachère de graminées, tabac blond, tournesol, sorgho, maïs grain, prairies,	0
Précédent riche	Céréales à paille enlevée, maïs ensilage, légumes, lupin ; betterave, carotte, colza, endive, pomme de terre, féverole, pois, soja, luzerne, autres légumineuses. autres cultures	15

Source : essais ITCF adapté, Blé Conseil et Chambres d'Agriculture (Ain et Drôme) - courbes de réponse « Témoins zéro azote » (1976 – 2001)

• **Supplément de minéralisation lié aux apports d'engrais organiques (Mpro)**

En cas d'apport d'engrais organique antérieur à l'ouverture du bilan, ajouter les valeurs du tableau suivant selon les pratiques réalisées :

Type d'effluent	Doses épandues	Apport tous les 2 ans	Apport tous les 3 ans		Apport occasionnel (au maxi tous 4 les ans)	
			Apport sur le précédent	Pas d'apport sur le précédent	Apport sur le précédent	Pas d'apport sur le précédent
Fumier d'herbivores, de porcs, de lapins	35 t/ha à 6 u/t soit <b>210u N total</b>	25	15	10	10	0
Fumier et fientes de volailles	10 t/ha à 25 u/t soit <b>250 u N total</b>	30	25	0	20	0
Lisiers dilués, purins	35 m <sup>3</sup> /ha à 2 u/m <sup>3</sup> soit <b>70 u N total</b>	5	5	0	5	0
Lisier pur de bovins, porc, volailles, lapins	35 m <sup>3</sup> /ha à 4 u/m <sup>3</sup> soit <b>140 u N total</b>	10	10	0	10	0

Source : réglette azote ITCF "Choisir 2006", modifiée

Ces valeurs correspondent à des pratiques régulières sur la parcelle. Pour un fertilisant donné, si la dose d'azote total appliquée est différente de celle proposée en début de ligne, il suffit de faire une règle de 3.

Rappel : en cas d'apports de matière organique différente d'une année sur l'autre, par exemple en alternance un lisier de bovins (année N) et un fumier de bovins (année N + 1), faire la moyenne des deux lignes Mpro du tableau correspondant à la fréquence d'apport adaptée.

Les valeurs sont exprimées en azote efficace (voir annexe 19 pour définir la correspondance entre azote efficace et azote total)

$$\text{Fourniture de l'azote par le Sol} = P_0 = Mh + Mr + Mpro = \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$

**4 - Mhp : Minéralisation nette due à un retournement de prairie**

Les valeurs du poste Mhp représentent le supplément de minéralisation pour la période d'établissement du bilan azoté prévisionnel de chaque culture, selon la saison du retournement et l'âge de la prairie au moment du retournement.

	Age de la prairie				
	< 18 mois	2-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	> 10 ans
Pour une destruction de printemps					
1 <sup>ère</sup> culture après le retournement	20	60	100	120	140
2 <sup>ème</sup> culture après le retournement	0	0	25	35	40
Pour une destruction d'automne					
1 <sup>ère</sup> culture après le retournement	10	30	50	60	70

Les valeurs mentionnées dans le tableau sont à multiplier par les valeurs suivantes selon la proportion de fauches dans le mode d'exploitation des prairies de graminées.

Mode d'exploitation	Coeff
Pâturage intégrale	1
Fauche + pâturage	0,7
Fauche intégrale	0,4

Effets azote prairie sur le supplément de minéralisation (Mhp en kg N/ha).

Les valeurs représentent le supplément de minéralisation pour la période d'établissement du bilan azoté prévisionnel de chaque culture.

Sources : ARVALIS – Institut du végétal, INRA, CRAB

Minéralisation nette due à un retournement de prairies = Mhp =  ④

#### 5 - MrCI : Minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire

Pour les cultures d'hiver : Le poste MrCI est absent ou négligeable donc **MrCI = 0**

Pour les cultures de printemps : Les valeurs du poste MrCI sont données dans le tableau ci-dessous



	Production de la CI (tMS/ha)	Ouverture du bilan en sortie hiver		Ouverture du bilan en Avril*	
		Destruction Nov/dec	Destruction Janv	Destruction Nov/dec	Destruction Janv
CRUCIFÈRES (moutarde, radis, ...)	≤ 1	5	10	0	5
	2 (>1 et <3)	10	15	5	10
	≥ 3	15	20	10	15
GRAMINÉES DE TYPE SEIGLE, AVOINE,...	≤ 1	0	5	0	0
	2 (>1 et <3)	5	10	0	5
	≥ 3	10	15	5	10
GRAMINÉES DE TYPE RAY-GRASS	≤ 1	5	10	0	5
	2 (>1 et <3)	10	15	5	10
	≥ 3	15	20	10	15
LÉGUMINEUSES	≤ 1	10	20	5	10
	2 (>1 et <3)	20	30	10	20
	≥ 3	30	40	20	30
HYDROPHYLLACÉES (Phacélie)	≤ 1	0	5	0	0
	2 (>1 et <3)	5	10	0	5
	≥ 3	10	15	5	10
MÉLANGES GRAMINÉES - LÉGUMINEUSES	≤ 1	5	10	3	5
	2 (>1 et <3)	12	20	5	13
	≥ 3	20	28	13	20
MÉLANGES CRUCIFÈRES - LÉGUMINEUSES	≤ 1	8	15	3	8
	2 (>1 et <3)	15	23	8	15
	≥ 3	23	30	15	23

\* Date d'ouverture du bilan dans certains cas pour des cultures d'été (Maïs, Pomme de Terre)

Source: Brochure "Cultures Intermédiaires - Impacts et Conduite", ARVALIS/CETIOM/ITB/ITL, août 2011 (chapitre 17)

Minéralisation nette de culture intermédiaire = MrCI =

⑤

## 6 - Nirr : Azote apporté par l'eau d'irrigation

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V : quantité d'eau apportée en mm entre le semis et la floraison

C : concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm) entre le semis et la floraison	40	80	120	160	200	240	280	320
--	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29
-----------------------	---	---	----	----	----	----	----	----

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation =  $N_{irr}$  =  ⑥

### 7 - $X_{pro}$ : Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (effet direct)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définies dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$X_{pro} = \text{teneur} * K_{eq} * \text{quantité épandue} =$   ⑦

### 8 - $R_i$ : Quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan

En cas d'absence de mesure de ce poste (notamment à partir d'une analyse « reliquat sortie d'hiver » si ouverture du bilan au printemps), la valeur du reliquat est définie par la grille régionale suivante.

#### Classification des sols :

- Sols peu filtrants : non caillouteux, profonds, toutes textures (sols A, B, C, D, E2).
- Sols filtrants : caillouteux, le plus souvent sableux, profondeur variable ((sols E1, F et G)

#### Précédent :

- Pauvre : tournesol - sorgho – jachère – tabac blond
- Moyen : céréales à paille - maïs grain – colza, autres cultures
- Riche : maïs fourrage - pois - luzerne - soja - prairies - légumes - betteraves - pomme de terre

Type de précédent	Sols peu filtrants	Sols filtrants
Précédents riches	55	25
Précédents moyens	45	20
Précédents pauvres	40	15

Source : Arvalis - mesures à Satolas depuis 1977

Ri = Quantité d'azote minéral dans le sol à l'ouverture du bilan =

8

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue

$$X = Pf + Rf - P_0 - Mhp - MrCi - Nirr - Xpro - Ri$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X = \boxed{\phantom{000}} \textcircled{1} + \boxed{\phantom{000}} \textcircled{2} - \boxed{\phantom{000}} \textcircled{3} - \boxed{\phantom{000}} \textcircled{4} - \boxed{\phantom{000}} \textcircled{5} - \boxed{\phantom{000}} \textcircled{6} - \boxed{\phantom{000}} \textcircled{7} - \boxed{\phantom{000}} \textcircled{8}$$

Dans le cas d'un bilan calculé entre 0 et 30 kg N/ha, la dose prévisionnelle à apporter peut être de 30 kg N/ha car il est difficile d'épandre une dose plus faible avec précision. Dans le cas d'un bilan négatif, aucun engrais ne doit être apporté

### Recommandation : Fractionnement

Il est recommandé de fractionner les apports, entre 2 et 4 apports.

Par exemple, le fractionnement peut se faire en 3 apports :

- 1<sup>er</sup> apport au tallage : 40 à 50 u
- 2<sup>ème</sup> apport au stade « épi 1 cm » : dose totale – doses 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> apports
- 3<sup>ème</sup> apport au stade « gonflement » : 40 à 60 u

### Analyse de sol

Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable est tenue de réaliser, chaque année, une analyse de sol sur un îlot cultural au moins pour une des trois principales cultures exploitées en zone vulnérable.

Types d'analyse de sol possible : Analyse globale avec granulométrie et mesure de l'azote total présent dans les horizons de sol cultivés  
ou analyse granulométrique et taux de matière organique  
ou Reliquat Sortie Hiver (RSH)



# ANNEXE 3 :

## FERTILISATION AZOTEE DU MAÏS GRAIN/ENSILAGE ET DU SORGHO GRAIN

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES. ELLE CORRESPOND A UNE ADAPTATION DE LA METHODE DU BILAN AZOTE TELLE QUE DEVELOPPEE PAR LE COMIFER, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

**Remarque :** Cette fiche ne concerne pas la fertilisation des semences de maïs. Celle-ci est traitée dans l'annexe 9.

Equation bilan de fertilisation azotée retenue :

$$X = 1/CAU (Pf - Mh - Mr - Mhp - MrCi - Mpro - Nirr) - Xpro$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**CAU** = coefficient apparent d'utilisation

**Pf** = quantité d'azote absorbé par la culture à la fermeture du bilan avec  $Pf = b \times y$  où  $b$  est le besoin en azote par unité de production et  $y$  est l'objectif de rendement

**Mh** = Minéralisation nette de l'humus du sol

**Mr** = minéralisation nette de résidus de récolte

**Mhp** = minéralisation nette due à un retournement de prairie,

**MrCi** = minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire

**Mpro** = minéralisation nette de l'azote organique d'un Produit résiduaire organique (PRO) apporté avant l'ouverture du bilan

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### 1 - Coefficient de majoration (1/CAU)

Espèces	rendement	1/CAU
Maïs grain	> 110 q	1,3
	90 à 110 q	1,5
	< 90 q	1,65
Maïs fourrage	> 20 t MS	1,3
	16 à 20 t MS	1,5
	< 16 t MS	1,65
Sorgho grain		1,3

Source : Arvalis

1/CAU = Coefficient de majoration =

①

## 2 - Calcul des besoins de la culture (Pf)

- **b : Besoin d'azote par unité de production**

**Besoins de la culture - Tableau 1**

Maïs Grain		Maïs Fourrage	
Obj de rdt (c/ha)	b	Obj rdt (t MS/ha)	b
moins de 90	2,35	moins de 12	16
90 - 99	2,25	12 - 13	15
100- 109	2,15	14 - 15	14
110- 119	2,10	16 - 17	13,5
120- 129	2,05	18 - 19	13
130- 139	1,95	20 - 21	12,5
140 - 149	1,90	22 - 23	12
150 et plus	1,85	24 et plus	11,5

*Source : Arvalis*

**Sorgho grain : 2,4**

- **y : Objectif de rendement**

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Valeurs par défaut, en cas d'absence d'historique de rendements disponibles sur l'exploitation :

quintaux/ha	Zones géographiques				
	01	26	38	42	69
<b>Cultures</b>	<b>01</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>69</b>
Maïs grain irrigué	117	107	117	112	113
Maïs grain non irrigué	87	73	80	83	75
Sorgho grain	77	70	61	55	57

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle : moyenne de rendements 2008-2012 (moyenne des 5 dernières années sans les extrêmes).

Tonne MS/ha	Zones géographiques				
	01	26	38	42	69
<b>Cultures</b>	<b>01</b>	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>42</b>	<b>69</b>
Maïs fourrage irrigué	20	20	19	19	19
Maïs fourrage non irrigué	15	15	15	14	13

Source : calcul à partir des données AGRESTE : Rendement fourrage = 0,17 \* rendement grain

Besoins de la culture = Pf

= besoin unitaire (b) × objectif de rendement (y) =  ②

### 3 - Minéralisation de l'humus par le sol (Mh)

Classification de sol	Type de sols (cf. tableau annexe 20)	Mh
A1	Limons sablo limoneux sains	80
A2	Limons argileux profonds et sains	90
B	Limons humides	75
B1	Limons drainés	90
C1	Argiles ou limons argileux profonds	100
C2	Argilo-calcaire profonds	90
D	Argiles humides	90
E1	Graviers profonds	70
E2	Sables profonds	50
F	Graviers superficiels	40
G	Argilo-calcaire superficiels	50
H1	Alluvions organiques sains	140
H2	Marais humides	85

Source : Arvalis, essais témoins zéro azote (1990-1995) adapté par le GREN

Minéralisation de l'humus par le sol = Mh =  ③

### 4 - Minéralisation des résidus de récolte du précédent (Mr)

La prise en compte du précédent se fait en utilisant le tableau ci-dessous

Culture précédente	Mr (kgN/ha)
Blé pailles enfouies	- 10
Colza, pommes de terre, betterave	+ 10
Luzerne détruite à l'automne précédent	+ 30
Luzerne détruite au printemps ou l'année d'avant	+ 20
Féverole	+ 10
Autres légumineuses	+ 10
Autres	0

Source : Azobil, INRA, COMIFER

Minéralisation des résidus de récolte du précédent = Mr =  ④

## 5 - Minéralisation nette due à un retournement de prairie (Mhp)

Les valeurs du poste Mhp représentent le supplément de minéralisation pour la période d'établissement du bilan azoté prévisionnel de chaque culture, selon la saison du retournement et l'âge de la prairie au moment du retournement.

	Age de la prairie				
	< 18 mois	2-3 ans	4-5 ans	6-10 ans	> 10 ans
<b>Pour une destruction de printemps</b>					
1 <sup>ère</sup> culture après le retournement	20	60	100	120	140
2 <sup>ème</sup> culture après le retournement	0	0	25	35	40
<b>Pour une destruction d'automne</b>					
1 <sup>ère</sup> culture après le retournement	10	30	50	60	70

Les valeurs mentionnées dans le tableau sont à multiplier par les valeurs suivantes selon la proportion de fauches dans le mode d'exploitation des prairie de graminées.

Mode d'exploitation	Coeff
Pâturage intégrale	1
Fauche + pâturage	0,7
Fauche intégrale	0,4

Effets azote prairie sur le supplément de minéralisation (Mhp en kg N/ha).

Les valeurs représentent le supplément de minéralisation pour la période d'établissement du bilan azoté prévisionnel de chaque culture.

Sources : ARVALIS – Institut du végétal, INRA, CRAB

**Minéralisation nette due à un retournement de prairie = Mhp =  ⑤**



## 6 - Minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire (MrCI)

	Production de la CI (tMS/ha)	Ouverture du bilan en sortie hiver		Ouverture du bilan en Avril*	
		Destruction Nov/déc	Destruction >Janv	Destruction Nov/déc	Destruction >Janv
CRUCIFÈRES (moutarde, radis, ...)	<= 1	5	10	0	5
	2 (>1 et <3)	10	15	5	10
	>= 3	15	20	10	15
GRAMINÉES DE TYPE SEIGLE, AVOINE, ...	<= 1	0	5	0	0
	2 (>1 et <3)	5	10	0	5
	>= 3	10	15	5	10
GRAMINÉES DE TYPE RAY-GRASS	<= 1	5	10	0	5
	2 (>1 et <3)	10	15	5	10
	>= 3	15	20	10	15
LÉGUMINEUSES	<= 1	10	20	5	10
	2 (>1 et <3)	20	30	10	20
	>= 3	30	40	20	30
HYDROPHYLLACÉES (Phacélie)	<= 1	0	5	0	0
	2 (>1 et <3)	5	10	0	5
	>= 3	10	15	5	10
MÉLANGES GRAMINÉES - LÉGUMINEUSES	<= 1	5	13	3	5
	2 (>1 et <3)	13	20	5	13
	>= 3	20	28	13	20
MÉLANGES CRUCIFÈRES - LÉGUMINEUSES	<= 1	8	15	3	8
	2 (>1 et <3)	15	23	8	15
	>= 3	23	30	15	23

\* Date d'ouverture du bilan dans certains cas pour des cultures d'été (Maïs, Pomme de Terre)

Source: Brochure "Cultures Intermédiaires - Impacts et Conduite", ARVALIS/CETIOM/ITB/ITL, août 2011 /chapitre 17/

Minéralisation nette de résidus de culture intermédiaire = MrCI =  ⑥

## 7 - Supplément de minéralisation lié aux apports d'engrais organiques (Mpro)

En cas d'apport d'engrais organique antérieur à l'ouverture du bilan, ajouter les valeurs du tableau suivant selon les pratiques réalisées :

Type d'effluent	Doses épandues	Apport tous les 2 ans	Apport tous les 3 ans		Apport occasionnel (au maxi tous 4 les ans)	
			Apport sur le précédent	Pas d'apport sur le précédent	Apport sur le précédent	Pas d'apport sur le précédent
Fumier d'herbivores, de porcs, de lapins	35 t/ha à 6 u/t soit <b>210u N total</b>	25	15	10	10	0
Fumier et fientes de volailles	10 t/ha à 25 u/t soit <b>250 u N total</b>	30	25	0	20	0
Lisiers dilués, purins	35 m <sup>3</sup> /ha à 2 u/m <sup>3</sup> soit <b>70 u N total</b>	5	5	0	5	0
Lisier pur de bovins, porc, volailles, lapins	35 m <sup>3</sup> /ha à 4 u/m <sup>3</sup> soit <b>140 u N total</b>	10	10	0	10	0

Source : réglette azote ITCF "Choisir 2006", modifiée

Ces valeurs correspondent à des pratiques régulières sur la parcelle. Pour un fertilisant donné, si la dose d'azote total appliquée est différente de celle proposée en début de ligne, il suffit de faire une règle de 3.

Rappel : en cas d'apports de matière organique différente d'une année sur l'autre, par exemple en alternance un lisier de bovins (année N) et un fumier de bovins (année N + 1), faire la moyenne des deux lignes Mpro du tableau sur la fréquence d'apport adaptée.

Les valeurs exprimées sont exprimées en azote efficace (voir annexe 19 pour définir la correspondance entre azote efficace et azote total)

**Supplément de minéralisation lié aux apports d'engrais organiques =**

Mpro =  ⑦

## 8 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$Nirr = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V : quantité d'eau apportée en mm entre le semis et trois semaines après la floraison.

C : concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm) entre le semis et trois semaines après la floraison	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = N<sub>irr</sub> =  ⑧

### 9 - X<sub>pro</sub> : Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (effet direct)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

X<sub>pro</sub> = teneur \* K<sub>eq</sub> \* quantité épandue =  ⑨

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue

$$X = 1/CAU (P_f - M_h - M_r - M_{hp} - M_{rCi} - M_{pro} - N_{irr}) - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X = \text{①} * (\text{②} - \text{③} - \text{④} - \text{⑤} - \text{⑥} - \text{⑦} - \text{⑧}) - \text{⑨}$$

Dans le cas d'un bilan calculé entre 0 et 30 kg N/ha, la dose prévisionnelle à apporter peut être de 30 kg N/ha car il est difficile d'épandre une dose plus faible avec précision. Dans le cas d'un bilan négatif, aucun engrais ne doit être apporté

### **Recommandation : Fractionnement**

Il est recommandé de fractionner les apports.

2 apports sont conseillés comme par exemple :

- semis : 50 u/ha
- Stade 6-8 feuilles : complément sur végétation sèche, de préférence avant une pluie.

ou :

- Semis : pas d'apport
- Cycle végétatif : 2 apports (stades 3-4 feuilles et 7-8 feuilles)

### **Analyse de sol**

Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable est tenue de réaliser, chaque année, une analyse de sol sur un îlot cultural au moins pour une des trois principales cultures exploitées en zone vulnérable.

Types d'analyse de sol possible : Analyse globale avec granulométrie et mesure de l'azote total présent dans les horizons de sol cultivés  
ou analyse granulométrique et taux de matière organique  
ou Reliquat Sortie Hiver (RSH)

# ANNEXE 4 :

## FERTILISATION AZOTEE DU COLZA

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES. ELLE CORRESPOND A UNE ADAPTATION DE LA METHODE DU BILAN AZOTE TELLE QUE DEVELOPPEE PAR LE COMIFER, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Equation bilan de fertilisation azotée retenue :

$$X = 1/CAU (Pf - P_0 - Pi - Nirr) - Xa$$

où :

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**CAU** = coefficient apparent d'utilisation

**Pf** = quantité d'azote absorbé par la culture à la fermeture du bilan avec  $Pf = b \times y$  où **b** est le besoin en azote par unité de production et **y** est l'objectif de rendement

**P<sub>0</sub>** = fourniture du sol, avec  $P_0 = Mh + Mr + Mhp + MrCi$

**Pi** = quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xa** : Equivalent engrais minéral efficace des apports de produits résiduaux organiques

### 1 - Coefficient de majoration (1/CAU)

$$1/CAU = 1.25$$

source : essais Cetiom (2008 à 2010)

$$1/CAU = \text{Coefficient de majoration} = 1.25 \quad \text{①}$$

### 2 - Calcul des besoins de la culture (b×y)

- **b** : Besoin d'azote par unité de production

$$b = 6.5 \text{ u N/q} \quad (\text{Source : R. Reau et al, 1995})$$

- **y** : Objectif de rendement

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Valeurs par défaut, en cas d'absence d'historique de rendements disponibles sur l'exploitation :

Cultures	Zones géographiques				
	01	26	38	42	69
Colza (graine)	32	22	30	26	29

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle : moyenne de rendements 2008-2012 (moyenne des 5 dernières années sans les extrêmes).

Besoins de la culture = besoin unitaire (b) × objectif de rendement (y) =  ②

Remarque : quel que soit l'objectif de rendement, on a toujours  $P_f \leq 300$  u N

### 3 – Fourniture de l'azote par le sol ( $P_0$ )

Dans le cas du colza, on utilise une valeur globale de fourniture du sol, qui varie en fonction du type de sols. On a alors  $P_0 = M_h + M_r + M_{hp} + M_{rci}$

Classification des sols	Type de sols (cf. tableau annexe 20)	Rf
A1	Limons sablo limoneux sains	60
A2	Limons argileux profonds et sains	60
B	Limons humides	60
B1	Limons drainés	60
C1	Argiles ou limons argileux profonds	60
C2	Argilo-calcaire profonds	60
D	Argiles humides	60
E1	Graviers profonds	40
E2	Sables profonds	40
F	Graviers superficiels	40
G	Argilo-calcaire superficiels	40
H1	Alluvions organiques sains	60
H2	Marais humides	60

Source : CETIOM, 1999

Fourniture de l'azote par le Sol =  $P_0$  =  ③

#### 4 - Nirr : Azote apporté par l'eau d'irrigation

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =



#### 5 - Quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan (Pi)

Une estimation de l'azote absorbé par la culture à la sortie de l'hiver est indispensable pour bien ajuster la dose optimale de fertilisant azoté à apporter en complément au printemps. Cette estimation passe par la mesure du poids frais aérien moyen de la culture, estimation qui peut se faire selon 2 approches exposées ci-après.

$$\text{Pi} = \text{Poids frais} * \text{Nh}, \text{ avec Nh} = 65 \quad (\text{Source : CETIOM, essais Rhône-Alpes})$$

##### Méthodes les plus précises

A/ Méthode pesée directe au champ

Il est conseillé de prélever juste avant la date prévue du 1<sup>er</sup> apport d'azote au printemps (courant janvier).

Procédure à suivre pour réaliser un bon prélèvement et une bonne mesure :

1. délimiter 2 à 4 placettes de 1 m<sup>2</sup> chacune, représentatives de la parcelle (attention, bien prendre en compte la largeur de l'entre-rang)
2. prélever les plantes, lorsque la végétation est ressuyée (en absence de rosée ou de pluie)
3. couper les plantes au niveau du collet, au ras du sol
4. peser les plantes fraîchement coupées sur chaque placette sans séchage

### Parcelles hétérogènes




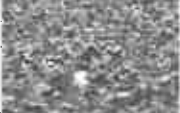

Si la parcelle comprend plusieurs zones avec des densités ou des niveaux de croissance très différents, il est intéressant de réaliser la même opération sur chacune de ces zones (2 à 4 placettes par zone).

### B/ Méthode pesée indirecte par image satellite

Plusieurs services sont proposés. Ils ont la particularité de combiner une approche d'estimation de la biomasse à l'entrée et à la sortie de l'hiver.

### Méthode visuelle

L'observation des parcelles à la sortie d'hiver et les photos suivantes permettent d'estimer le poids frais du colza.

Méthode visuelle	Correspondance méthode par pesée (poids frais en kg/m <sup>2</sup> )
	0,2
	0,4
	1,0
	1,4
	2,0

Quantité d'azote absorbé par la culture à l'ouverture du bilan =

$$P_i = \text{Poids frais} * 65 = \boxed{\phantom{000}} \text{ ⑥}$$

**6 - Equivalent engrais minéral efficace des apports de produits résiduels organiques (Xa)**

Fréquence des apports organiques	Xa
Apports réguliers	30
Autres	0

Source : Cetiom (réglette Colza)



Equivalent engrais minéral efficace des apports de produits résiduels organiques =

$$X_a = \boxed{\phantom{00000}} \text{ ⑥}$$

**Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X**

Rappel de l'équation retenue

$$X = 1/CAU (P_f - P_0 - P_i - N_{irr}) - X_a$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X = \boxed{\phantom{00000}} \text{ ①} * (\boxed{\phantom{00000}} \text{ ②} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ④} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ⑤}) - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ⑥}$$

Dans le cas d'un bilan calculé entre 0 et 30 kg N/ha, la dose prévisionnelle à apporter peut être de 30 kg N/ha car il est difficile d'épandre une dose plus faible avec précision. Dans le cas d'un bilan négatif, aucun engrais ne doit être apporté

### Recommandation : Fractionnement

(Source : COMIFER)

Pas d'apport d'azote préconisé à l'automne.

Le fractionnement en plusieurs apports de la dose totale d'azote est recommandé dès lors qu'elle est supérieure à 60-80 kg N/ha.

Les recommandations actuelles en France tiennent compte de l'état de croissance de la culture à la sortie de l'hiver et de la dose totale à apporter :

- dans les situations où la quantité d'azote absorbé à la sortie de l'hiver est faible et où la dose d'azote à apporter est supérieure à 170 kg N/ha, une stratégie en trois apports sera privilégiée :
  - au plus 40-50 kg N/ha au premier apport, à la reprise de végétation (éviter de réaliser un premier apport élevé sur les petits colzas dont les capacités

- d'absorption sont limitées au moment de la reprise, car l'utilisation de l'engrais apporté est alors faible)
- 60-70 unités au troisième apport, au stade boutons séparés (E)
  - le reste entre les deux, au stade boutons accolés (C2-D2) ;
- dans les situations où la quantité d'azote absorbé à la sortie de l'hiver est moyenne et où la dose à apporter est comprise entre 100 et 170 kg/ha, celle-ci doit être fractionnée en deux apports (au moins) :
    - 60 à 80 unités au stade C2-D1 ;
    - le reste entre le stade D1 et le stade D2-E selon les régions ;
  - dans les situations où la quantité d'azote absorbé à la sortie de l'hiver est élevée et où la dose à apporter est inférieure à 100 kg/ha, un ou deux apports suffisent ; s'il n'y a qu'un apport, il convient de l'effectuer du stade D1-D2 au stade D2-E selon les régions, sinon de faire le premier vers le stade C2-D1 et le deuxième au stade D2-E.
  - dans les situations de gros colza à l'entrée de l'hiver et de forte défoliation pendant l'hiver, la dose d'azote n'est pas nécessairement très élevée ; les plantes peuvent avoir du mal à redémarrer sur les seules réserves racinaires ; un apport précoce et réduit (40-50 kg N/ha à la reprise de végétation) peut permettre à la culture de passer ce cap.

Dans bon nombre de situations, c'est l'apport de soufre qui conditionne la dose d'azote d'un des apports (2<sup>ème</sup> apport pour les stratégies en 3 apports et 1<sup>er</sup> apport pour les stratégies en 2 apports). L'ajustement à la dose totale est alors réalisé sur le dernier apport.

### **Analyse de sol**

Toute personne exploitant plus de 3 ha en zone vulnérable est tenue de réaliser, chaque année, une analyse de sol sur un îlot cultural au moins pour une des trois principales cultures exploitées en zone vulnérable.

Type d'analyse de sol possible : Analyse globale avec granulométrie et mesure de l'azote total présent dans les horizons de sol cultivés  
ou analyse granulométrique et taux de matière organique  
ou Reliquat Sortie Hiver (RSH)

# ANNEXE 5 :

## FERTILISATION AZOTEE DU TOURNESOL

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

En l'absence d'utilisation d'un outil de pilotage de type Héliotest, le plafond est de 80 Kg d'azote efficace par hectare

### **X ≤ dose plafond – Xpro - Nirr**

X : quantité maximale d'azote minéral pouvant être apportée

Nirr : Azote apporté par l'eau d'irrigation

Xpro = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### **Doses plafond d'azote minéral à apporter**

En l'absence d'utilisation d'un outil de pilotage de type Héliotest, le plafond est de 80 Kg d'azote efficace par hectare.

### **Recommandation : Méthode visuelle de pilotage**

La période d'apport d'azote est à ajuster en fonction de la disponibilité en azote du sol.

La méthode Héliotest propose un indicateur précoce de cette disponibilité en azote du sol en début de cycle : il s'agit du stade d'apparition d'une différence visuelle (hauteur, volume, couleur) entre une bande de parcelle fertilisée au semis et le reste de la parcelle n'ayant pas reçu cet apport (Wagner et al, 2002).

Hypothèses :

- l'apparition d'une différence visuelle traduit un état de carence azotée sur la partie non fertilisée;
- plus cette différence visuelle apparaît tôt, plus la carence est intense ; cela se traduit par une relation positive entre le stade et l'INN au stade « 12 feuilles » ; si la différence visuelle apparaît après le stade « 14 feuilles », elle n'a pas de conséquence sur le rendement ;
- l'intensité de la carence au stade « 12 feuilles » sur le témoin sans apport d'azote est un indicateur fiable des fournitures du sol.

### Méthode de pilotage :

1. Au semis : apport de 60 à 80 unités d'azote, seulement sur une bande de la parcelle (de la largeur du semoir en évitant de préférence les bordures).
2. Dès la levée : observez la végétation pour surveiller l'apparition éventuelle d'une différence visuelle entre cette bande fertilisée et le reste de la parcelle,
3. Lors de l'apparition d'une différence visuelle et si le passage du tracteur est encore possible : réalisez dans les jours qui suivent un apport d'azote sur l'ensemble de la parcelle.

Si aucune différence visuelle n'apparaît ou si elle apparaît au-delà du stade "14 feuilles", aucun apport d'azote n'est nécessaire.

Le tableau ci-dessous permet de définir la dose d'azote à apporter en végétation, en fonction du stade d'apparition de la différence visuelle et de l'objectif de rendement défini précédemment.

Différence visuelle à ...	Objectif de rendement				
	20 q/ha	25 q/ha	30 q/ha	35 q/ha	40 q/ha
7-8 feuilles	0	30	40	70	100
9-10 feuilles	0	0	30	50	80
11-12 feuilles	0	0	0	30	60
13-14 feuilles	0	0	0	30	40

⚡ Apports exprimés en unités par hectare

Source : CETIOM

Compte tenu des doses relativement faibles conseillées (de 0 à 100 kg N/ha), celles-ci peuvent être amenées en une fois, de préférence en végétation (des stades 6 feuilles à 14 feuilles). Ces apports en végétation permettent de synchroniser la disponibilité de l'azote apporté par l'engrais avec la période de besoin maximum de la culture et de mettre en oeuvre la technique de la bande azotée (Héliotest)

### Rendements départementaux indicatifs moyens pour information :

Cultures	Zones géographiques				
	01	26	38	42	69
Tournesol	29	24	26	25	23

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle : moyenne de rendements 2008-2012 (moyenne des 5 dernières années sans les extrêmes).

### **Nirr : Azote apporté par l'eau d'irrigation**

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$N_{irr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation =  $N_{irr}$  =

**X<sub>pro</sub> : Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (effet direct)**

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

X<sub>pro</sub> = teneur \* K<sub>eq</sub> \* quantité épandue =



# ANNEXE 6 :

## FERTILISATION AZOTEE DU SOJA

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

La fertilisation azotée des légumineuses est interdite sauf un apport de fertilisants azotés de type II dans la semaine précédant le semis ou de fertilisants azotés de type III qui est toléré.

Seul un échec d'inoculation peut justifier une fertilisation minérale pour le soja.

### Conditions d'application :

- la parcelle n'a jamais été cultivée en soja
- au moins 30 % des plantes ne présentent pas de nodosités
- le feuillage des plantes présente une coloration vert pâle à jaunâtre avant l'entrée en floraison des plantes

### X ≤ dose plafond - Nirr

où

X : quantité maximale d'azote minéral pouvant être apportée

Nirr : Azote apporté par l'eau d'irrigation

## Objectif de rendement

### En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

### Valeurs par défaut, en cas d'absence d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

(q/ha)	Zones géographiques				
	01	26	38	42	69
Soja	28	28	32	30 *	29

\* moyenne régionale

Source : Agreste – Statistique agricole annuelle : moyenne de rendements 2008-2012 (moyenne des 5 dernières années sans les extrêmes).

## Doses plafond d'azote minéral à apporter

Sous ces conditions, l'apport azoté dépend de l'objectif de rendement :

Classification des sols	Type de sols (cf. tableau annexe 20)	Bonne inoculation	Inoculation déficiente	
			Rdt inférieur à 35 q/ha	Rdt supérieur ou égal à 35 q/ha
A1	Limons sablo limoneux sains	Aucun apport d'azote	80	120
A2	Limons argileux profonds et sains			
B	Limons humides			
B1	Limons drainés			
C1	Argiles ou limons argileux profonds			
C2	Argilo-calcaire profonds			
D	Argiles humides		120	150
E1	Graviers profonds			
E2	Sables profonds			
F	Graviers superficiels			
G	Argilo-calcaire superficiels			
H1	Alluvions organiques sains			
H2	Marais humides		80	120

Source : Cetiom

### **En cas d'irrigation :**

L'azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr) doit être déduit de la quantité d'azote minéral à apporter, selon les règles suivantes.

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V : quantité d'eau apportée en mm entre le semis et trois semaines après la floraison.

C : concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

## Recommandations : Fractionnement

L'apport est conseillé en 1 ou 2 fois, à positionner entre le stade R1 (début floraison) et le stade R3 (premières gousses formées).



# ANNEXE 7

## FERTILISATION DES PRAIRIES

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

**Remarque** : le référentiel de fertilisation des cultures fourragères ne répond pas à cette fiche mais est défini dans l'annexe 8.

Ce référentiel détermine les quantités d'azote efficace à apporter (en U N/ha) en fonction du mode d'exploitation de la prairie, des restitutions au pâturage. Il a été défini dans le cadre des travaux du GREN pour répondre aux exigences réglementaires.

Ces doses correspondent à un apport d'azote maximum. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

Où

X = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

Dose plafond = dose maximale à apporter à la culture

Nirr = Azote apporté par l'eau d'irrigation

Xpro = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### 1 - Doses plafonds

Pour la luzerne, la dose plafond est de 50 kg N efficace/ha

Pour les autres prairies :

Utilisation de la prairie	Objectif de rendement (T MS/ha)	Dose plafond en kg N efficace/ha
Pâturage seule	moins de 4 t MS/ha/an	30
	4 à 4,9 t MS/ha/an	50
	5 à 6,9 t MS/ha/an	90
	7 t MS/ha/an et plus	150

<b>1 coupe tardive</b> type foin tardif (+ pâture)	moins de 5 t MS/ha/an	30
	5 à 5,9 t MS/ha/an	50
	6 à 6,9 t MS/ha/an	70
	7 t MS/ha/an et plus	90
<b>1 coupe précoce</b> type enrubannage/foin précoce ou foin déprimé (+ pâturage)	moins de 6 t MS/ha/an	70
	6 à 6,9 t MS/ha/an	90
	7 t MS/ha/an et plus	110
<b>1 coupe précoce</b> type ensilage (+ pâturage)	moins de 7 t MS/ha/an	110
	7 à 7,9 t MS/ha/an	130
	8 t MS/ha/an et plus	160
<b>2 coupes</b> (+ pâturage)	7 à 7,9 t MS/ha/an	130
	8 à 8,9 t MS/ha/an	160
	9 t MS/ha/an et plus	190
<b>Au-delà de 2 coupes</b>	10 t MS/ha/an et plus	30 par coupe supplémentaire

Source : GREN RA

## 2 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	60	80	100	120	140	160	180	200
Azote apportée (kg/ha)	4	5	7	9	11	13	14	16	18

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation =  $N_{irr}$  =  ②

### 3 - $X_{pro}$ : Azote apporté sous forme d'engrais organique

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$X_{pro} = \text{teneur} * K_{eq} * \text{quantité épandue} =$   ③

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{irr} - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \text{  ① -  ② -  ③ }$$



# ANNEXE 8 :

## FERTILISATION DES CULTURES FOURRAGERES

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les cultures fourragères, des doses plafonds ont été établies.

Ces doses correspondent à un apport d'azote maximum. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare et

- par an pour les cultures dont le cycle est supérieur à un an
- par cycle pour les cultures dont le cycle est inférieur à un an

En cas d'association avec légumineuses (vesce commune, vesce velue, pois fourrager, trèfles), la dose maximale d'apport est réduite (cf tableau ci-dessous).

Ces doses totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

X = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

Dose plafond = dose maximale à apporter à la culture

Nirr = Azote apporté par l'eau d'irrigation

Xpro = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### 1 - Dose plafond

#### Cas 1 : Culture fourragère cultivée comme culture principale

Espèces cultivées	dose plafond d'azote (kg N efficace / ha)
Sorgho fourrager multi-coupe	120
Sorgho fourrager mono-coupe (ex : sorgho Brown Mid Rid = nervure centrale brune, ...)	100
Méteil : mélange de céréales à paille seules récolté en vert	150
Méteil mélange de céréales à paille et légumineuses	130

Espèces cultivées pures ou en association avec légumineuse(s)	dose plafond d'azote (kg N efficace / ha)			
	% de couvert de légumineuse			
	inférieur à 20%	entre 20% et 50%	entre 50% et 80%	supérieur à 80%
Moha	100	70	50	0
Avoine fourragère - vesce commune (ou trèfles)	100	70	50	0

### **Cas 2 : Culture fourragère cultivée comme culture dérobée**

Espèces cultivées	dose plafond d'azote (kg N efficace / ha)
Sorgho fourrager multi-coupe	120
Sorgho fourrager mono-coupe (ex : sorgho Brown Mid Rid = nervure centrale brune, ...)	100
Millet perlé fourrager	80
Colza fourrager	80

Espèces cultivées pures ou en association avec légumineuse(s)	dose plafond d'azote (kg N disponible / ha)			
	% de couvert de légumineuse			
	inférieur à 20%	entre 20% et 50%	entre 50% et 80%	supérieur à 80%
Moha	80	50	30	0
Avoine fourragère - vesce commune (ou trèfles)	80	50	30	0
Graminées (RGI, RG hybride, céréales en vert*...) sans exploitation d'automne	160	130	110	0
Graminées (RGI, RG hybride, céréales en vert*...) avec exploitation d'automne	180	150	130	0

\* hors méteil, dans ce cas se reporter cas 1

Lorsqu'une culture fourragère est cultivée en dérobée, il est rappelé que :

- l'apport de fertilisant de type I et II est plafonné à 70 kg d'azote efficace/ha avec une période d'interdiction d'épandage du 1er juillet à 15 jours avant son implantation et de 20 jours avant la récolte et jusqu'au 15 janvier,
- l'apport de fertilisant de type III est interdit du 1er juillet au 15 février.

Un apport à l'implantation de la culture dérobée est autorisé sous réserve de calcul de la dose prévisionnelle dans les conditions fixées aux III et IV de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2011. Les îlots cultureux concernés font ainsi l'objet de deux plans de fumure séparés : l'un pour la culture dérobée et l'autre pour la culture principale. Les apports réalisés sur la dérobée sont enregistrés dans le cahier d'enregistrement de la culture principale

Dose plafond =  ①

## 2 - Azote apportée par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	60	80	100	120	140	160	180	200
Azote apportée (kg/ha)	4	5	7	9	11	13	14	16	18

Avec V : quantité d'eau apporté en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apportée par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

## 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$\text{Xpro} = \text{Teneur (kgN/t)} * \text{Keq} * \text{Q effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

Xpro = teneur \* Keq \* quantité épandue =  ③

## Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse (X)

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

X ≤  ① -  ② -  ③

3





# ANNEXE 9 :

## FERTILISATION AZOTEE DES SEMENCES DE MAÏS, COLZA ET TOURNESOL

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

**Remarque :** Cette fiche ne concerne que la fertilisation des semences de maïs, colza et tournesol. La fertilisation des semences de céréales à paille est traitée dans l'annexe 2 et la fertilisation des porte-graines (petites graines) est traitée dans l'annexe 10.

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les semences, des doses plafonds ont été établies en fonction du type de sol.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare.

Ces doses totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

## 1 - Dose plafond

Espèces	Type de sol	Description (cf. tableau annexe 20)	Dose plafond (kg N efficace/ ha)
Maïs	A1	Limons sablo limoneux sains	170
	A2	Limons argileux profonds et sains	170
	B	Limons humides	200
	B1	Limons drainés	170
	C1	Argiles ou limons argileux profonds	170
	C2	Argilo-calcaire profonds	170
	D	Argiles humides	170
	E1	Graviers profonds	200
	E2	Sables profonds	200
	F	Graviers superficiels	200
	G	Argilo-calcaire superficiels	200
	H1	Alluvions organiques sains	140
H2	Marais humides	170	
Tournesol	Tous types de sols		120
Colza	Tous types de sols		200

Source : SPSMS, CDA 26, Arvalis pour le maïs - ANAMSO, Ph. Rogani pour le tournesol et le colza

Dose plafond =  ①

## 2 - Azote apportée par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (X<sub>pro</sub>)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$$X_{pro} = \text{teneur} * K_{eq} * \text{quantité épandue} = \boxed{\phantom{000000}} \text{ ③}$$

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{irr} - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \boxed{\phantom{000000}} \text{ ①} - \boxed{\phantom{000000}} \text{ ②} - \boxed{\phantom{000000}} \text{ ③}$$



# ANNEXE 10 :

## FERTILISATION AZOTEE DES PORTE-GRAINES (PETITES GRAINES)

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les porte-graines, des doses plafonds ont été établies.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

Où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### 1 - Dose plafond

<b>Fourragères porte-graines</b>	
<b>Variété</b>	<b>Dose d'azote plafond (kg N efficace/ha)</b>
Avoine rude	110
Betterave sucrière	260
Brome	140
Chou fourrager	125
Chou navet rutabaga	180
Dactyle	170
Fétuque des prés	140
Fétuque élevée	140
Fétuque ovine	130
Fétuque rouge	130
Fléole des prés	140
Pâturin des prés	80
Radis fourrager	130
Ray-grass anglais	150
Ray-grass d'Italie	90
Ray-grass hybride	90

Source : FNAMS - LM Broucqsaull, C Ravenel

Les doses plafond indiquées pour les cultures fourragères porte-graines ne concernent que la production de semences et non la production de fourrages. **En cas de récolte fourragère** réalisée en complément de la production de semences, il faut alors **ajouter 40 u/ha** à la dose plafond.

Potagères porte-graines	
Variété	Dose d'azote plafond (kg N efficace/ha)
Aneth	120
Betterave rouge	180
Cardon	120
Carotte (type nantaise)	120
Céleri	120
Chicorée à feuilles	140
Chicorée scarole / frisée	140
Chicorée Witloof	140
Choux	135
Ciboule	90
Citrouille-patisson	130
Concombre	160
Coriandre	120
Cornichon	130
Courge-courgette	160
Cresson de fontaine	50
Echalote	130
Epinard	200
Fenouil	120
Laitue	110
Mâche	50
Melon	130
Navet	130
Oignon	130
Panais	120
Persil	120
Poireau	120
Poirée	180
Radis (rond-rouge)	130
Roquette	130

Source : FNAMS - LM Broucqsault, C Ravenel

Dose plafond =

①

## 2 - Azote apportée par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

## 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$\text{Xpro} = \text{Teneur (kgN/t)} * \text{Keq} * \text{Q effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

Xpro = teneur \* Keq \* quantité épandue =  ③

## Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \text{①} - \text{②} - \text{③}$$





# ANNEXE 11 :

## FERTILISATION AZOTÉE DES ARBRES FRUITIERS

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

*Remarque : Cette fiche traite des conditions d'équilibre de fertilisation des arbres fruitiers hors noyers. Les noyers sont traités spécifiquement dans l'annexe 12.*

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les arbres fruitiers, des doses plafonds ont été établies en fonction de l'espèce, de la vigueur et de la production des arbres.

Les doses plafonds combinent :

- une dose relative au besoin des parties végétatives (structures pérennes, bois de l'année et feuilles) en fonction de l'âge de l'arbre.
- une dose relative au besoin des fruits en fonction de l'objectif de rendement

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

Où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### Objectif de rendement

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Valeurs par défaut, en cas d'absence d'historique de rendements disponibles sur l'exploitation :

Type	Espèces	Rendements (t/ha)
Fruits à noyau	Abricots	10
	Bigarreaux	5
	Griottes et autres cerises	3
	Pêches	20
	Nectarines et brugnons	22
	Mirabelles	9
	Reines-claude	5
	Quetsches	10
	Autres prunes	15
	Olives (pour la bouche et à huile)	2
Fruits à pépins	Jules Guyot	17
	Autres poires de table	23
	Pommes de table	34
Fruits à coque	Amandes	1
	Châtaignes	1
	Noisettes	2
Baies	Actinidia (Kiwi)	15
	Cassis et myrtilles	4
	Framboises	7

Source Agreste : Moyennes régionales sur les années 2007-2011, en excluant les extrêmes.

## 1 - Dose plafond

La dose plafond se calcule de la manière suivante :

$$\text{Dose plafond totale} = \text{Dose plafond végétative (U/ha)} + \text{Dose plafond fruits (U/t)} * \text{objectif de rendement (t/ha)}$$

	Besoins des parties végétatives (Dose plafond végétative)					Besoins des fruits (Dose plafond fruits) Kg N / t fruits
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	≥ 5 <sup>ème</sup> année	
	kg N /ha	kg N /ha	kg N /ha	kg N /ha	kg N /ha	
<b>Abricotier</b>	40	60	90	100	110	+ 1,2
<b>Cerisier</b>	30	50	80	90	100	1,3
<b>Châtaignier</b>	28 (apports en localisés)	35	40	50	60	10
<b>Kiwi</b>	40	60	90	115	125	1,4
<b>Pêcher</b>	40	60	90	100	110	1,3
<b>Poire</b>	40	50	70	90	90	0,7

<b>Pomme</b>	40	60	80	100	100	0,6
<b>Prunier</b>	40	60	90	100	110	0,9
<b>Petits fruits</b> (cassis, framboises, myrtilles, groseilles..)	120					
<b>Autres arbres fruitiers</b>	150					

Dans les **vergers enherbés** avec fertilisation en plein, il est important de réaliser un apport complémentaire avant débourrement, pour l'herbe uniquement, de **20 unités**.

Pour toutes les espèces, cette dose plafond pourra être majorée si nécessaire de 20 à 30 unités dans le cas de plantations avec vigueur faible.

Dose plafond =  ①

### 2 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$\text{Xpro} = \frac{\text{Teneur (kgN/t)} * \text{Keq} * \text{Q effluent épandu (t/ha)}}{3}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définies dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$$X_{\text{pro}} = \text{teneur} * K_{\text{eq}} * \text{quantité épanchée} = \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - X_{\text{pro}}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \boxed{\phantom{00000}} \text{ ①} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ②} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$

### Recommandation : Fumure de fond avant plantation

La fumure de fond sous forme d'amendement organique avant plantation est un élément indispensable à la bonne reprise du verger et fait partie des grands principes agronomiques (reconstitution du stock de matière organique). En effet, le verger étant implanté pour une durée de vie de 10 à plus de 50 ans, il est indispensable que les arbres puissent bénéficier à la plantation d'un taux de matière organique suffisant, permettant une vie biologique du sol satisfaisante, afin d'atténuer les phénomènes de fatigue des sols.

Pour être efficiente, cette fumure de fond doit représenter l'équivalent d'environ 40 tonnes de fumier d'herbivore, compost ou l'équivalent en tout autre amendement organique (norme NF 44 051) et dont la minéralisation s'effectue partiellement, sur un minimum de 3 ans. L'intérêt étant d'enrichir le sol en humus et non d'apporter une quantité d'azote déterminée.

# ANNEXE 12 :

## FERTILISATION AZOTEE DU NOYER

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les arbres fruitiers, des doses plafonds ont été établies en fonction de la variété, de la vigueur et de la production des arbres.

Les doses plafonds combinent :

- une dose relative au besoin des parties végétatives (structures pérennes, bois de l'année et feuilles) en fonction de l'âge de l'arbre.
- une dose relative au besoin des fruits en fonction de l'objectif de rendement

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### Objectif de rendement

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Par défaut, l'objectif de rendement est de **2 tonnes/ha**

*Source Agreste : Moyenne régionale sur les années 2008/2012 en excluant les extrêmes.*

## 1 - Dose plafond

Age du verger	Variétés à fructification terminale Ex : Franquette (100-160 arbres /ha)	Variétés à fructification latérale Ex : Fernor, Lara (250-300 arbres /ha)	Variétés à fructification latérale haute densité Ex : Lara (à partir de 300 arbres /ha)
1 an	30 unités/ha	40 unités/ha	40 unités/ha
2 ans	40 unités/ha	60 unités/ha	60 unités/ha
3 ans	50 unités/ha	80 unités/ha	80 unités/ha
4 ans	60 unités/ha	100 u/ha + 20 u/t de noix sèches	100 u/ha + 30 u/t de noix sèches
5 ans	70 unités/ha		120 u/ha + 30 u/t de noix sèches
6 ans	80 unités/ha		
7 ans et plus	80 u/ha + 20 u/t de noix sèches		

Source : Info NOIX mars 1996, SENURA mars 2002, Monographie Le Noyer du Ctif et Chambre d'Agriculture de l'Isère et de la Drôme

Dans les vergers enherbés, il est important de réaliser un apport complémentaire avant débourrement, pour l'herbe uniquement, de **20 unités**.

Dose plafond =  ①

## 2 - Azote apportée par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm  
C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

$$\text{Azote apporté par l'eau d'irrigation} = \text{Nirr} = \boxed{\phantom{00000}} \quad \textcircled{2}$$

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$\text{Xpro} = \text{Teneur (kgN/t)} * \text{Keq} * \text{Q effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$$\text{Xpro} = \text{teneur} * \text{Keq} * \text{quantité épandue} = \boxed{\phantom{00000}} \quad \textcircled{3}$$

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \boxed{\phantom{00000}} \quad \textcircled{1} - \boxed{\phantom{00000}} \quad \textcircled{2} - \boxed{\phantom{00000}} \quad \textcircled{3}$$

## Recommandations : Fumure de fond avant plantation

La fumure de fond sous forme d'amendement organique avant plantation est un élément indispensable à la bonne reprise du verger et fait partie des grands principes agronomiques (reconstitution du stock de matière organique). En effet, le verger étant implanté pour une durée de vie de 10 à plus de 50 ans, il est indispensable que les arbres puissent bénéficier à la plantation d'un taux de matière organique suffisant, permettant une vie biologique du sol satisfaisante, afin d'atténuer les phénomènes de fatigue des sols.

Pour être efficiente, cette fumure de fond doit représenter l'équivalent d'environ 40 tonnes de fumier d'herbivore, compost ou l'équivalent en tout autre amendement organique (norme NF 44 051) et dont la minéralisation s'effectue partiellement, sur un minimum de 3 ans. L'intérêt étant d'enrichir le sol en humus et non d'apporter une quantité d'azote déterminée.

### **Périodes d'apport**

La fumure azotée doit toujours être fractionnée en deux apports, afin d'éviter les "à-coups" de végétation et les pertes par lessivage :

- 1/3 début avril,
- 2/3 mi-mai.

En cas d'irrigation au "goutte à goutte", il est possible d'apporter une partie de la fertilisation azotée dans l'eau :

- 1<sup>er</sup> apport au sol, mi-mai ;
- début des irrigations fertilisantes dès la 1<sup>ère</sup> semaine de juin avec un apport de 0,7 à 1 unité d'azote / jour.

### **Interprétation des analyses foliaires (données 2002)**

**Valeurs optimales** pour la variété Franquette : 2,8 g à 3,1 g d'azote pour 100 g de matière sèche.

- si les valeurs sont < 2,8 g : pertes de rendement
- si les valeurs sont > 3,1 g : plus d'augmentation de rendement et risque de déséquilibre d'absorption.



# ANNEXE 13 :

## FERTILISATION AZOTEE DES LEGUMES

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

*Remarque : Cette fiche ne traite que des conditions d'équilibre de fertilisation des légumes cultivés en pleine terre. Les cultures hors-sol ne sont pas concernées pas le présent arrêté. D'autre part, l'ail et les tomates de plein champ sont traités respectivement dans les annexes 14 et 15.*

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les légumes, des doses plafonds ont été établies en fonction de l'espèce et de l'antécédent cultural.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### Classification des antécédents culturaux

La notion d'antécédent cultural combine un effet lié au précédent et un effet lié aux pratiques de fertilisation antérieures.

Antécédents pauvres	Antécédents moyens	Antécédents riches
Céréales	Pomme de terre (récoltée en mai ou juin)	Chou-fleur d'hiver
Couvert végétal	Chou et brocolis récoltés à l'automne	Haricot
Ray Grass Italien	Artichaut	Brocolis et chou-fleur récoltés au printemps
Sol nu	Carotte	
Oignon Poireau	Epinard	
Echalote	Pois	

Endive	Chou pommé (faible taux de récolte)
Céleri	Couvert après précédent riche
Salade	Echalote (avec plastique)
Pomme de terre récoltée en automne	Poireaux feuilles laissées au champ
Chou pommé (fort taux de récolte)	Choux dégradés
Drageon	
Poireaux feuilles exportées	
Choux non dégradés	

En cas d'apport régulier de matière organique (20 à 30 t/ha de fumier, 10 à 20 t/ha de compost) :

- un antécédent pauvre devient un antécédent moyen
- un antécédent moyen devient un antécédent riche.

## 1 - Dose plafond

Dans le cas de parcelles à monoculture maraîchère :

Cultures	Rdt brut indicatif en t/ha	Besoins indicatifs en kg/ha	Doses plafonds (en kg N efficace / ha)		
			Antécédent cultural pauvre	Antécédent cultural moyen	Antécédent cultural riche
Artichaut			130	100	80
Artichaut 2ème année			130		
Artichaut 3ème année			150		
Aubergine	60	200-220	NC	200	150
Asperge 1ère pousse			130		
Asperge 2ème pousse			180		
Asperge 3ème pousse			180		
Bette et cardé	80-100	200-220	250	220	190
Betterave potagère (rouge)	50-90	150-200	230	180	150
Brocolis			180	160	130
Cardons	100	270-300	250	220	190
Carotte	50-80	100-130	160	130	100
Carotte Industrie	70-120	180-200	NC	210	180
Céleri-branche	70-100	210-300	NC	300	270
Céleri-rave	60-90	200-250	NC	250	220
Chou blanc, vert rouge, autres	45-55	130-150	260	230	200
Chou-fleur	35-40	220-260	260	230	200

Courgette et courge	40-70	150-200	210	180	150
Epinard	12-15	120-140	170	150	130
Fraise de saison type Elsanta	30			115	
Fraise précoce type Gariguetta	30			180	
Fraise remontante type Selva	55			250	
Melon	30-50	150-170	190	170	150
Oignon blanc	25-30	120-130	NC	140	120
Oignon de couleur	40-50	120-130	140	120	100
Poireau	50-90	180-250	230	200	170
Radis	15-25	60-90	120	90	90
Laitue	35T	80-120	180	150	110
Tomate sous serre : grappe	60-150	220-270	NC	250	220
Pommes de terre primeur	35-55	150-170	180	160	150
Pommes de terre consommation			210	200	180
Pois Haricot			90	60	30
Autres légumes				210	

Sources : CEHM, Bretagne, Serail, GREN Rhone Alpes

NC : non concerné en Rhône Alpes

Dans le cas de parcelles à polyculture maraîchère :

Type de cultures	Taux de rotation	Dose plafond (par ha et par culture)
Multi-espèces sans apport annuel de matière organique	connu	180
Multi-espèces avec apport annuel de matière organique		150
Multi-espèces sans apport annuel de matière organique	non connu	225
Multi-espèces avec apport annuel de matière organique		190

Dose plafond =



## 2 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse spécifique de l'eau d'irrigation, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée par défaut à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul suivant :

$$Nirr = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	60	80	100	120	140	160	180	200
Azote apporté (kg/ha)	4	5	7	9	11	13	14	16	18

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de l'eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = N<sub>irr</sub> =  ②

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (X<sub>pro</sub>)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

X<sub>pro</sub> = teneur \* K<sub>eq</sub> \* quantité épandue =  ③

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{irr} - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \text{①} - \text{②} - \text{③}$$

# ANNEXE 14 :

## FERTILISATION AZOTEE DE L'AIL

### (BULBES ET BULBILLES)

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour l'ail, des doses plafonds ont été établies en fonction du type de sol et de l'objectif de rendement.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### Objectif de rendement

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Valeurs par défaut, en cas d'absence d'historique de rendements disponibles sur l'exploitation :

Rendement : 8t/ha

## 1 - Dose plafond

En fonction du type de sol de la parcelle et de l'objectif de rendement défini ci-dessus, le tableau suivant précise la dose plafond d'apport azoté.

rendement prévu à la récolte	type de sol	dose plafond (kg N disponible / ha)
8 à 10 t/ha	sols riches et profonds (argilo-calcaires, limons sains....)	105
	sables et graviers profonds, limons et argiles moyennement profonds	120
	sols légers (sables et graviers moyennement profonds), sols superficiels	135
10 à 12 t/ha	sols riches et profonds (argilo-calcaires, limons sains....)	125
	sables et graviers profonds, limons et argiles moyennement profonds	140
	sols légers (sables et graviers moyennement profonds), sols superficiels	155
12 à 14 t/ha	sols riches et profonds (argilo-calcaires, limons sains....)	135
	sables et graviers profonds, limons et argiles moyennement profonds	165

Dose plafond =  ①

## 2 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (X<sub>pro</sub>)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$$X_{pro} = \text{teneur} * K_{eq} * \text{quantité épandue} = \boxed{\phantom{000}} \text{ ③}$$

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{irr} - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \boxed{\phantom{000}} \text{ ①} - \boxed{\phantom{000}} \text{ ②} - \boxed{\phantom{000}} \text{ ③}$$

### Recommandations : Périodes d'apport de l'azote

Il est recommandé de fractionner l'apport en au moins 2 apports.

De plus, l'azote doit être disponible pour le stade 3 feuilles (les fournitures du sol suffisent jusqu'à ce stade) donc le 1<sup>er</sup> apport doit être fait courant janvier - février pour l'ail d'automne





# ANNEXE 15 : FERTILISATION AZOTEE DES TOMATES DE PLEIN CHAMP

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

*Remarque : Les conditions d'équilibre de fertilisation des tomates grappes sous serre sont définies dans la fiche culture des légumes (annexe 13).*

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les tomates de plein champ, des doses plafonds ont été établies en fonction du mode d'exploitation et de l'objectif de rendement.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

## Objectif de rendement

En cas d'historique de rendements disponible sur l'exploitation :

L'objectif de rendement correspond à la moyenne des rendements réalisés par l'exploitation pour la culture (et pour des conditions comparables de sol) au cours des 5 dernières années en excluant les deux valeurs extrêmes.

Il s'agit bien de référence de l'exploitation et non obligatoirement de référence de l'exploitant. Ainsi, en cas d'installation, l'exploitant peut prendre les références de son prédécesseur.

Par défaut, l'objectif de rendement est de **10 t / ha (source : Agreste)**

*Source Agreste : Moyenne régionale sur les années 2008-2012, en excluant les extrêmes.*

## 1 - Dose plafond

En fonction du mode d'exploitation et de l'objectif de rendement défini ci-dessus, le tableau suivant précise la dose plafond d'apport azoté.

Mode d'exploitation	Rendement (en t/ ha )	Dose plafond (en kg N/ha)
plein champ non palissé	50 à 60 t/ha	180
plein champ palissé	100 à 120 t/ha	270
tomates d'industrie	80 à 120 t/ha	210
tomates d'industrie en Agriculture Biologique	30 à 50 t/ha	140

Sources : CTIFL 1982, SONITO, GREN RA

Dose plafond =  ①

## 2 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$$X_{pro} = \text{teneur} * K_{eq} * \text{quantité épandue} = \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{irr} - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \boxed{\phantom{00000}} \text{ ①} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ②} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$



# ANNEXE 16 :

## FERTILISATION AZOTEE DES PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), des doses plafond ont été définies par catégories d'espèces.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Elles sont exprimées en kg d'azote efficace par an et totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### Classification des principales PPAM

	Plante à parfum pérenne	Plante à parfum annuelle et bisannuelle	Plante aromatique pérenne	Plante aromatique annuelle	Plante médicinale pérenne	Plante médicinale annuelle et bisannuelle
Aneth				x		
Angélique						x
Artichaut feuille						x
Basilic				x		
Camomille Romaine						x
Cassis bourgeons					x	
Cataire					x	
Cerfeuil				x		
Ciboulette				x		

Coriandre				x		
Echinacée					x	
Estragon			x			
Fenouil doux				x		
Hamamélis					x	
Hysope					x	
Lavande Clonale	x					
Lavande Population (fine)	x					
Lavandin Abrial	x					
Lavandin Grosso	x					
Lavandin Super	x					
Livèche						x
Menthe douce			x			
Menthe poivrée			x			
Mélisse					x	
Origan			x			
Persil				x		
Romarin			x			
Sariette			x			
Sauge officinale			x			
Thym			x			
Verveine					x	

### 1 - Dose plafond

Catégories de PPAM	Dose plafond (kg N efficace / an)
Plantes à parfum pérennes	85
Plantes à parfum annuelles et bisannuelles	105
Plantes aromatiques pérennes	185
Plantes aromatiques annuelles	350
Plantes médicinales pérennes	85
Plantes médicinales annuelles	105

Source : Guide plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Edition 2012, Chambre d'agriculture de la Drôme

Dose plafond =

①

## 2 - Azote apporté par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$Nirr = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub><sup>-</sup>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =

②

## 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$Xpro = \text{Teneur (kgN/t)} * Keq * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

Xpro = teneur \* Keq \* quantité épandue =

③

## Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - Nirr - Xpro$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \text{①} - \text{②} - \text{③}$$





# ANNEXE 17 :

## FERTILISATION AZOTEE DU CHANVRE, DU LIN OLEAGINEUX ET DE LA CAMELINE

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

Pour les cultures présentées dans cette fiche, l'équilibre de fertilisation est défini par des doses plafond d'apport d'azote total par hectare.

Ces doses correspondent à un apport d'azote maximum. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - \text{Nirr} - \text{Xpro}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**Nirr** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**Xpro** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

### 1 - Dose plafond

Espèces	Dose plafond (en kg N disponible /ha)
Chanvre	150
Lin oléagineux	120
Caméline	120

Sources : CETIOM

Dose plafond =

①

## 2 - Azote apportée par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul :

$$Nirr = (V/100) * (C/4,43)$$

Hauteur d'eau apportée (mm)	40	80	120	160	200	240	280	320
Azote apporté (kg/ha)	4	7	11	14	18	22	25	29

Avec V : quantité d'eau apportée en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de son eau d'irrigation.

Azote apporté par l'eau d'irrigation = Nirr =  ②

## 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (Xpro)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$Xpro = \text{Teneur (kgN/t)} * Keq * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définis dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

Xpro = teneur \* Keq \* quantité épandue =  ③

## Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - Nirr - Xpro$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \text{①} - \text{②} - \text{③}$$

# ANNEXE 18 : FERTILISATION DES CULTURES HORTICOLES ET PEPINIERES

**CETTE FICHE A ETE DEFINIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE REGIONAL D'EXPERTISE NITRATES, A PARTIR DES REFERENCES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES EN RHONE-ALPES.**

*Remarque : Cette fiche ne traite que des conditions d'équilibre de fertilisation des plantes cultivés en pépinières et en horticulture en pleine terre. Les cultures hors-sol ne sont pas concernées par le présent arrêté.*

Afin de garantir l'équilibre de fertilisation pour les plantes de pépinières et d'horticulture, des doses plafond ont été définies par catégories d'espèces.

Ces doses correspondent à un **apport d'azote maximum**. Toutefois, un raisonnement de la fertilisation conduisant à des doses d'apport inférieures est recommandé.

Ces doses plafonds sont exprimées en kg d'azote efficace par hectare. Elles totalisent les apports sous forme d'eau d'irrigation, d'engrais organique ou d'engrais minéral, d'où l'équation suivante :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{\text{irr}} - X_{\text{pro}}$$

où

**X** = apport d'azote sous forme d'engrais minéral de synthèse

**Dose plafond** = dose maximale à apporter à la culture

**N<sub>irr</sub>** = Azote apporté par l'eau d'irrigation

**X<sub>pro</sub>** = pour un PRO apporté durant la campagne, azote disponible pour la culture sous forme minérale durant tout son cycle de développement

## Définitions

Les jeunes plants de pépinières correspondent à des arbres et arbustes de moins de 3 ans.

Les plants fruitiers, les arbres et arbustes sont des ligneux de plus de 3 ans.

Les conifères représentent des ligneux à feuilles en aiguilles persistantes

Les bulbes représentent les plantes à feuillage non persistant et à organe de réserve souterrain

Les fleurs coupées représentent les plantes dont les parties florales sont coupées pour être vendues.

## 1 - Dose plafond

Catégories de plantes en horticulture et pépinières	Dose plafond (kg N efficace / an)
Jeunes plants de pépinières (y compris fruitiers)	250
Arbres et arbustes (y compris fruitiers)	250
Conifères	170
Bulbes	200
Fleurs coupées	430

Sources : Astredhor et Station RATHO, Pôle de ressources Horticole Rhône-Alpes

Dose plafond =

①

## 2 - Azote apportée par l'eau d'irrigation (Nirr)

A défaut d'analyse spécifique de l'eau d'irrigation, la teneur en azote de l'eau d'irrigation est fixée par défaut à 40 mg/L (valeur de concentration référence pour le zonage en zone vulnérable).

Le tableau suivant permet de faire la correspondance entre la hauteur d'eau apportée et le nombre d'unités d'azote correspondant, sur la base du calcul suivant :

$$\text{Nirr} = (V/100) * (C/4,43)$$

Avec V = quantité d'eau apporté en mm

C = concentration de l'eau en nitrates (mg NO<sub>3</sub>/L)

Hauteur d'eau apportée (mm)	20	40	60	80	100	120	140	160	180	200
Azote apporté (kg/ha)	2	4	5	7	9	11	13	14	16	18

L'exploitant est tenu de justifier un apport inférieur du fait des origines de ses eaux d'irrigation sur la base des résultats d'analyse de l'eau d'irrigation.

Azote apportée par l'eau d'irrigation = Nirr =

②

### 3 - Azote de la fraction minérale d'un engrais organique (X<sub>pro</sub>)

La valeur de ce poste est donnée par le calcul suivant :

$$X_{pro} = \text{Teneur (kgN/t)} * K_{eq} * Q \text{ effluent épandu (t/ha)}$$

A défaut d'analyses de la teneur en azote des effluents organiques de l'exploitation, les teneurs de référence pour chaque type d'effluent sont définies dans l'annexe 19.

Les coefficients d'équivalence sont définis dans l'annexe 19.

$$X_{pro} = \text{teneur} * K_{eq} * \text{quantité épandue} = \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$

### Calcul de l'apport minéral en engrais de synthèse = X

Rappel de l'équation retenue :

$$X \leq \text{Dose plafond} - N_{irr} - X_{pro}$$

Soit à partir des postes précédemment établis :

$$X \leq \boxed{\phantom{00000}} \text{ ①} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ②} - \boxed{\phantom{00000}} \text{ ③}$$



ANNEXE 19 :  
VALEURS DE REFERENCES POUR LA PRISE EN  
COMPTE DE L'AZOTE DE LA FRACTION  
MINERALE D'UN ENGRAIS ORGANIQUE

**Teneur en azote des engrais organiques**

Le tableau suivant donne les valeurs de référence de teneur en azote des effluents d'élevage :

Nature de l'effluent	Référence régionale Rhône-Alpes			
	Teneur N	Teneur P	Teneur K	unité
	N	P2O5	K2O	kg/t
compost fumier + déchets verts	6.0	4.0	9.0	t
compost fumier bovins	7.0	5.0	15.0	t
compost fumier caprins	12	10	23	t
compost fumier chevaux	5.0	3.5	7.0	t
compost fumier lapins	15.8	19.6	18.4	t
compost fumier ovins	11.0	7.0	20.0	t
compost fumier porcs	7.6	10.2	14.7	t
compost fumier volailles	12.0	25.0	14.0	t
compost pailles de lavande (vert broyé)	5.0	2.0	3.0	t
eaux vertes, blanches ou brunes bovins	0.3	0.15	0.5	m3
fientes poules pâteuses	17.0	19.0	13.0	t
fientes poules pré séchées	23.0	24.0	16.0	t
fientes poules séchées	34.0	34.0	23.0	t
fientes poulettes pâteuses	20.0	21.0	17.0	t
fientes poulettes séchées	33.0	31.0	23.0	t
fumier bovins allaitant (aires paillées)	5.0	2.5	6.0	t
fumier bovins laitiers (aire paillée)	5.7	2.5	9.3	t
fumier bovins laitiers (étables entravées)	4.6	2.5	5.6	t
fumier bovins laitiers (logette paillée)	4.2	2.5	5.6	t
fumiers taureaux	7.0	6.0	9.0	t
fumiers veau	6.0	3.0	6.0	t
fumier caillies	40.0	25.0	18.0	t
fumier caprins	8.0	6.0	15.0	t
fumier chevaux	6.0	3.0	6.5	t
fumier dindes < 50%MS	16.0	20.0	14.0	t
fumier dindes > 65%MS	27.0	29.0	22.0	t
fumier dindes 50 à 65%MS	23.0	23.0	19.0	t
fumier lapins	7.0	7.0	11.0	m3
fumier ovins	7.0	5.0	15.0	t
fumier pintades > 65%MS	28.0	27.0	21.0	t
fumier pintades < 65%MS	16.0	19.0	15.0	t
fumier porcs (litière accum.)	7.2	7.0	10.2	t
fumier porcs (litière rad.)	9.1	10.9	11.2	t
fumier poulets > 65%MS	24.0	26.0	22.0	t
fumier poulets < 65%MS	19.0	20.0	16.0	t
fumier poulettes	25.0	28.0	21.0	t
fumier volailles chair	29.00	29.00	20.00	t
fumier canard	5.00	8.00	4.00	t
lisier bovins très dilué	1.0	0.5	1.5	m3
lisier bovins moyennement dilué	2.0	1.0	2.5	m3
lisier bovins dilué	3.0	1.5	3.8	m3
lisier bovins pur	4.0	2.0	5.0	m3
lisier veau	2.85	1.36	2.7	m3
lisier moutons	7.7	4.6	12.3	m3
lisier canards	5.9	5.8	4.1	m3
lisier lapins liquide	4.0	2.0	5.0	m3
lisier lapins pâteux	7.0	7.0	11.0	m3
lisier poules pondeuses	6.8	9.5	5.5	m3
purin bovins pur	3.0	0.7	5.5	m3
purin bovins moyennement dilué	1.0	0.2	1.5	m3
purin bovins très dilué	0.4	0.2	1.0	m3
purin porcs	2.5	0.8	2.3	m3

NB : Les valeurs type de lisiers sont basées sur des dilutions à 25 % : lisier dilué (eaux blanches fosse fermée) - 50 % lisier moyennement dilué (fosse ouverte) et 75 % lisier très dilué (avec aire d'exercice extérieure).

source : « Tableau de normes de rejet d'azote en Rhône-Alpes – Arrêté préfectoral régional relatif à la mise en œuvre des dispositifs MAE du 20 novembre 2008.



Pour le lisier de porc, les valeurs retenues sont :

Type d'effluents	Teneur N N total (kg N total / m <sup>3</sup> )	Teneur P P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Teneur K K <sub>2</sub> O
Lisier de naisseur-engraisseur	3,5	2,1	2,5
Lisier d'engraissement	5,8	3,2	4,8
Lisier d'élevage naisseur	2,4	1,6	1,7

Source : brochure « composition des effluents porcins », ITP – Pascal LEVASSEUR – 2005.

Pour les engrais organiques utilisés en agriculture biologique, l'exploitant doit se référer à la teneur en azote du produit transmise par le fabricant (étiquette de composition du produit).

A défaut de références spécifiques, les valeurs retenues sont :

Type d'effluents	Teneur N (kg N total / t)	Teneur P P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	Teneur K K <sub>2</sub> O
Algues (algues brunes, goémon)	7,5	1,2	15
Compost de broussailles	10	4	25
Cornes et onglons (poudre de sabot ou poudre de corne)	122	8	
Cuir et peaux	50	1	
Laine			
Pure	150		
Qualité moyenne	100		
Qualité inférieure	50		
Farine d'os (poudre d'os ou poudre d'os dégélatinisé)	73	160	
Farine de plumes	101	11,5	2,7
Farine de poisson	90	90	
Farine de sang	114		
Farine de viande	81	93	6
Guano	160	202	29,9
Tourteau de ricin	57	30,2	20
Vinasse concentrée	30	70	

Source : Guide des matières organiques, Tome 2 ITAB deuxième édition 2001

## Valeur du Coefficient d'équivalence engrais minéral efficace (Keq)

Le tableau suivant donne les valeurs de référence de Keq pour les effluents d'élevage :

		Coefficient d'équivalence engrais minéral efficace (Keq)						
Type de culture		colza	culture d'hiver		culture de printemps		Prairies ou cultures pérennes	
	Période d'apport		apport d'automne	apport de printemps	apport d'automne	apport de printemps	automne - hiver	printemps
Type d'effluent								
Compost déchet vert		0,05	0,05	0,05	0,05	0,05		
Compost herbivores		0,10	0,05	0,10	0,15	0,00	0,05	0,00
Compost porcins		0,15	0,05	0,15	0,15	0,00	0,20	0,20
Compost FV		0,30	0,20	0,30	0,40	0,40	0,40	0,40
Fumier herbivores, fumier et lisier de lapins		0,20	0,10	0,20	0,05	0,30	0,10	0,05
Fumier porcin		0,30	0,20	0,25	0,05	0,30	0,40	0,40
Fumier volailles		0,40	0,30	0,35	0,40	0,50	0,40	0,40
Fientes		0,40	0,30	0,35	0,40	0,60	0,40	0,40
Lisier, purin bovin		0,40	0,30	0,50	0,30	0,50	0,40	0,40*
Lisier porcin		0,50	0,35	0,60	0,40	0,60	0,50	0,50*
Lisier volailles		0,50	0,30	0,60	0,40	0,70	0,50	0,50*

\*coefficient à majorer de 10% en cas d'injection directe ou pendillards

Sources : « Fertiliser avec les engrais de ferme » 2001 (ITAVI,IE,ITCF,ITP), Chambres d'agriculture Rhône-Alpes. extrapolation à partir des valeurs attribuées à des effluents au comportement assez similaire

En cas d'apport d'effluents sur CIPAN, le total des apports avant et sur la CIPAN est limité à 30 kg/ha d'azote efficace et sur culture dérobée à 70 kg/ha d'azote efficace. Afin de vérifier si vous respectez ces plafonds, utilisez le Kéq ci-dessous :

Type d'effluent	Période d'apport	En cas d'apport sur CIPAN/culture dérobée
Compost déchet vert		0,05
Compost herbivores		0,05
Compost porcins		0,05
Compost FV		0,20
Fumier herbivores, fumier et lisier de lapins		0,10
Fumier porcin		0,20
Fumier volailles		0,30
Fientes		0,30
Lisier, purin bovin		0,30
Lisier porcin		0,35
Lisier volailles		0,30

Pour l'utilisation de boue sur CIPAN, prendre le Kéq « autres cultures d'automne » dans le tableau ci-dessous.

Pour les engrais organiques utilisés en agriculture biologique, les valeurs retenues sont :

Type d'effluent	Coefficient d'équivalence engrais minéral efficace (Keq)
broyat de corne	0,35
poudre de corne	0,65
farine d'os	0,66
farine de plumes en granulés	0,65
farine de plume	0,82
poils en granulés	0,82
farine de sang	0,85
farine de viande	0,7
guano	0,93
tourteau de ricin	0,66
vinasse	0,5
autres engrais organiques du commerce	Cf donnée fabricant

source : Blaise Pascal, ITAB

Concernant les **boues**, leur nature et donc leur vitesse de minéralisation sont très variables. L'exploitant doit donc utiliser les valeurs retenues dans le plan d'épandage de l'installation

A défaut de références spécifiques sur l'exploitation, le tableau suivant donne les valeurs de Keq :

Type d'effluent	Coefficient d'équivalence engrais minéral efficace (Keq)			
	Colza	Autres cultures d'automne	Cultures de printemps	Prairies
Boues activées urbaines liquides	0,45	0,25	0,35	0,35
Boues activées urbaines pâteuses	0,40	0,20	0,35	0,35
Boues activées urbaines solides	0,45	0,25	0,35	0,35
Boues activées urbaines séchées	0,35	0,20	0,35	0,20
Boues activées urbaines solides chaulées	0,35	0,20	0,30	0,25
Boues digérées anaérobies urbaines pâteuses	0,40	0,20	0,20	0,20
Boues digérées anaérobies urbaines solides chaulées	0,30	0,15	0,20	0,20
Boues digérées anaérobies urbaines séchées	0,30	0,15	0,20	0,20
Boues de lagune, de décanteur digesteur et de lit bactérien	0,30	0,15	0,25	0,25
Boues agro-industrielles liquides	0,50	0,25	0,50	0,35
Boues agro-industrielles solides digérées	0,50	0,25	0,50	0,35
Boues industrielles de papeterie solides C/N ≤ 15	0,05	0,03	0,05	0,05
Boues industrielles de papeterie solides C/N > 15	0	0	0	0
Compost de boues avec déchet végétaux	0,05	0,05	0,05	0,05
Effluents de méthanisation	vu le peu de références disponibles actuellement et la grande variabilité des situations, se référer au coefficients retenus dans le plan d'épandage réalisé pour l'installation			

Source : APCA, CA26, CA38



# ANNEXE 20 : TYPES DE SOLS CARACTERISES POUR LA REGION RHONE-ALPES

Classification Rhone Alpes	Descriptif sommaire	Texture triangulaire GEPPA correspondante*	Profondeur
A1 : Limons sableux à sablo-limoneux, sains	sol de type de limon sain ayant une texture limoneux, limono argileux, limono sableux et sablo argileux	Sa, Sal, Lsa, Ls, L et LL	> 60 cm
A2 : Limons argileux profonds et sains	sol de type limon lourd sain à texture limono argileux	LAS et La	> 60 cm
B : Limons humides	sol de type limon humide à texture limoneux et limono sableux	L, LL, Lsa et Ls	> 60 cm
B1 : Limons drainés (ref A1)	sol de type limon humide drainés à texture limoneux et limono sableux	L, LL, Lsa et Ls	> 60 cm
C1 : Argiles profondes	sol de type argileux sain et profond non calcaire à texture argileux et argilo limoneux	A, AA, Als, Al, LAS, AS et La	> 60 cm
C2 : Argilo-calcaire profond	sol de type argileux sain et profond calcaire à texture argileux et argilo limoneux	A, AA, Als, Al, LAS, AS et La	> 60 cm
D : Argiles humides	sol de type argileux humide à texture argileux et argilo limoneux	A, AA, Als, Al, LAS, et La	> 60 cm
E1 : graviers et sols de moraines récentes, profonds	sol de type graviers profond à texture sableux et sablo argileux ou sols de moraines à texture fine du type limons sableux à limons argileux, pierrosité de surface parfois faible (5% < teneur < 15%) à moyenne	S, SS, Sl, Sa et Sal LSA à LAS	> 60 cm
E2 : sables profonds	sol de type sableux profond non caillouteux à texture sableux et une pierrosité nulle à très faible (teneur < 5%).	S, SS, et Sl	> 60 cm
F : sables ou graviers et sols de moraines récentes, superficiels	sol de type sableux et/ou de graviers superficiel à texture sableux et sablo argileux ou sols de moraines à texture fine du type limons sableux à limons argileux, ayant une pierrosité moyenne (15% < teneur < 30%) à élevée.	S, SS, Sl, Sa et Sal LSA à LAS	< 60 cm
G : argilo calcaires superficiels	sol de type argilo-calcaire superficiel à texture argileux et argilo limoneux, ayant une pierrosité élevée (supérieure à 15%) et calcaire	A, AA, Als, Al, LAS et La	< 60 cm
H1 : Alluvion organique sain	Sols riches en MO (teneur $\geq$ 3%) leur taux augmente d'autant plus que l'on s'approche de la zone de marais humide ; fonds de vallées alluviaux, marais assainis; forte fourniture d'azote par le sol. Sols généralement calciques (pH > 7). Dynamique de minéralisation assez importante.	Textures très diversifiées Caractéristique première = taux de MO élevé (> 3%)	> 60 cm
H2 : Marais humides	Sols similaires à la catégorie H1 mais dont le sous-sol ou la position topographique par rapport au réseau hydrologique génère des périodes de saturation en eau susceptibles de limiter l'exploration racinaire et la dynamique de la minéralisation.	Textures très diversifiées Caractéristique première = taux de MO élevé (> 3%)	> 60 cm

Très fine	Argileuse	AA « Argille lourde » A « Argille » ou « Argileuse »
Fines	Argile limoneuse	Al « Argille limoneuse » LAS « Limon argile sableux » La « Limon argileux »
	Argile sableuse	As « Argiles sableuses » AS « Argile sableux »
Moyennes	Limoneuse	Lea « Limon sablo argileux » L « Limon » Ls « Limon sableux » Ll « Limon pur »
	Sablo argileuse	Sa « Sablo argileux » Sai « Sablo argile limoneux »
	Sableuse	Sl « Sablo limoneux » S « Sableux » SS « Très sableux ou sable »
Grossière		

Triangle de texture du  
CEPA

